

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 17 MARS 2022

### **2022 - 29** AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SEM SYDELA ENERGIE 44

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 17 mars, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 10 mars 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20

Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon  
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay  
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon  
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique  
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Madame Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois

Délégués titulaires absents :

Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)  
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)  
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)

Délégués suppléants présents : Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric DUNET

Affichage le 17 mars 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2253-2,

Vu la délibération n°2018-02 du Comité syndical du 8 mars 2018, relative à la constitution de la SEM SYDELA ENERGIE 44,

Vu les statuts de la SEM SYDELA ENERGIE 44,

Considérant que la Société anonyme d'Economie Mixte SYDELA ENERGIE 44 a pour objet de réaliser des projets d'aménagement et d'exploitation de moyens de production, de valorisation, de distribution, de stockage et de fourniture d'énergie utilisant notamment les énergies renouvelables,

Considérant que la SEM SYDELA ENERGIE 44 est actuellement dotée d'un capital social de 4 000 000 €, dans lequel la participation du SYDELA, en tant qu'actionnaire, a été fixée à 72,5% soit 2 900 000 €,

Considérant que la SEM SYDELA ENERGIE 44, dans le but de développer de nouveaux projets, souhaite lancer une procédure par souscriptions en numéraire d'un montant de 4 000 000 euros afin de porter le capital social à 8 000 000 euros,

Considérant qu'il sera émis des actions nouvelles de 1 000 euros chacune, à verser avant le date limite du 8 avril 2022,

Considérant qu'il est proposé que le SYDELA souscrive 2 900 actions nouvelles en sus,

**Le Comité syndical, décide, à l'unanimité :**

- **D'autoriser le SYDELA à souscrire 2900 actions nouvelles de 1 000 euros chacune dans le capital de la SEM SYDELA ENERGIE 44, soit 2 900 000 € (deux millions neuf cent mille euros),**
- **D'autoriser le versement de la somme de 1 450 000 € (un million quatre cent cinquante mille euros) en libération de la moitié desdites actions,**
- **D'approuver la modification corrélative de l'article 7 des statuts de la SEM SYDELA ENERGIE 44.**

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**

